

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FAREINS

Enquête publique unique portant sur le projet de la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme de Fareins et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Château de Fléchères et son parc

Par arrêté n°2026-PERM-01 du 19 janvier 2026, le Maire de la commune de Fareins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Château de Fléchères et son parc.

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Fareins représentée par son maire, M. Yves DUMOULIN dont le siège administratif est situé 234 Route de Fléchères 01480 FAREINS.

A l'issue de l'enquête publique :

- Le préfet sollicitera l'accord de la commune et de l'architecte des Bâtiments de France sur le projet de périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique. En cas d'accord de la commune et de l'architecte des Bâtiments de France, le périmètre délimité des abords est créé par arrêté du préfet de région ;
- Le conseil municipal pourra approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Bernard PAVIER en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique unique se déroulera en Mairie de FAREINS, 234 Route de Fléchères 01480 FAREINS du **vendredi 20 février (9h) au lundi 09 mars 2026 (18h)**, soit pendant 18 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://fareins.com/>, en mairie et sur le poste informatique mis à disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi : 15h-18h
Mardi et Vendredi : 9h-12h

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des 2 permanences suivantes :

- **Mardi 24 février 2026 de 9h à 12h**
- **Lundi 9 mars 2026 de 15h à 18h**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête publique papier à la mairie de Fareins

- soit les adresser par courrier postal à la mairie de Fareins à l'attention de Mme Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT, commissaire enquêteur (234 Route de Fléchères 01480 FAREINS) avec la mention : Objet Enquête publique unique PLU et PDA
- soit par courrier électronique à fareins.enquete.plu@gmail.com

Les dossiers soumis à l'enquête publique comprennent :

- Une notice de présentation et les pièces modifiées du Plan Local d'urbanisme,
- L'avis de l'autorité environnementale relatif à l'évaluation environnementale sur la modification du Plan Local d'Urbanisme,
- Les avis émis sur la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme par les personnes associées ou consultées,
- Le dossier de proposition de Périmètre Délimité des Abords, son plan et la délibération de la commune,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique unique

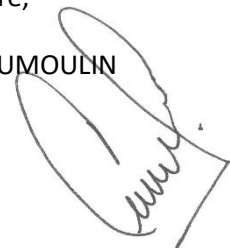
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de FAREINS et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A FAREINS le 02/02/2026

Le Maire,

Yves DUMOULIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Dumoulin', written over a faint rectangular stamp or box.